

— On n'a jamais connu ses parents, ni leurs noms, ni leur origine, ni leur domicile ; on ne sait s'ils vivent. Mais comme j'ignore les formalités à suivre pour me faire nommer tuteur, je voudrais bien que vous me fissiez le plaisir de me dire ce que je dois faire.

— Bien volontiers : quand voulez-vous être nommé tuteur ?

— Au plus tôt, demain s'il se peut ; car voyez-vous, ce pauvre enfant est tellement exposé à l'hospice, que le plus tôt il pourra être sous la protection de quelqu'un qui en aura soin, le mieux ce sera pour lui ; il est d'une nature si sensible.

— C'est bien. Voici ce que vous aurez à faire : 1° vous ferez préparer par un notaire l'acte constituant la somme que vous destinez à l'orphelin, en l'appliquant par hypothèque sur quelqu'une de vos propriétés ; 2° vous viendrez pardevant moi au greffe de la Cour des Preuves, demain à midi, accompagné de sept personnes, afin d'avoir ce qu'on appelle une assemblée de parents, pour prendre leur avis sur la nomination du tuteur. Tâchez de trouver des amis de l'orphelin, s'il en a, autrement, les sept premières personnes venues feront l'affaire. Je prendrai leur avis, vous signerez et je vous délivrerai les lettres de tutelle. Voilà tout.

— A midi, demain.

— Oui, je conçois votre hâte de retirer cet enfant de l'hospice où le contact de toutes sortes de personnes ne doit pas manquer d'affecter son cerveau et sa constitution, s'il est aussi délicat, aussi craintif et aussi impressionnable que vous le dites.

— Pauvre enfant ! ses douces dispositions me l'ont fait remarquer depuis longtemps, et je me suis toujours senti une espèce d'entraînement vers lui. J'espère que j'en ferai quelque chose de bon ; un pieux et honnête citoyen ”.

La conversation se prolongea encore quelque temps ; et quand l'horloge sonna dix heures, le docteur Rivard prit congé du juge de la Cour des Preuves et se rendit chez lui.

Le lendemain matin le docteur alla trouver un notaire et constitua une hypothèque de trois mille dollars, avec intérêt de dix pour cent par an, payables à Jérôme, son futur pupille.

A midi, le docteur, muni d'une copie de l'acte d'hypothèque, et accompagné de personnes officielles, se rendit au greffe de la Cour des Preuves, où le juge, après avoir pris l'avis de l'assemblée de famille, lui délivra les lettres de tutelle, le nommant : “ *Tuteur de l'orphelin Jérôme, actuellement et erronément détenu comme lunatique à l'Hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans* ”.

Quand le Dr Rivard fut parti, le juge, s'adressant au greffier, monsieur Jacques, lui demanda s'il connaissait celui qui venait d'être nommé tuteur de l'orphelin Jérôme.

— Non, monsieur le juge, répondit monsieur Jacques.

— Eh bien ! connaissez-le, c'est le docteur Rivard les plus saint et le plus honnête homme de la Nouvelle-Orléans.

CHAPITRE TREIZIÈME

LE RAPPORT DU CORONAIRE

C'était le 30 octobre 1836, à midi, que le Dr Rivard avait été nommé tuteur de l'orphelin Jérôme : le jour même que Pierre de St-Luc tombait victime du guet-apens qui lui avait été tendu à l'habitation des champs. Ce jour-là, le docteur ne prit son dîner qu'à quatre heures de l'après-midi, ayant en face de lui à sa table le petit Jérôme, qui, les yeux ébahis et ne comprenant rien à tous ces changements, n'osait manger.

Le docteur avait eu soin de ne pas s'informer à l'hospice du paquet étiqueté, appartenant à Jérôme, quand il l'alla chercher.

Pendant que le docteur était encore à table, buvant du bon vin et se régaland de viandes savoureuses, en dépit du régime d'abstinence dont il avait édifié le crédule juge de la Cour des Preuves, quelqu'un sonna à la porte d'entrée. La négresse courut ouvrir et peu après introduisit monsieur Pluchon dans la salle à dîner.

— Bonne nouvelle, docteur ! dit Pluchon en entrant.

— Prudence !... Voici mon pupille, M. Pluchon, répondit le docteur en appuyant l'index de sa main droite sur le bout de son nez ; pauvre orphelin dont j'ai accepté la tutelle ce-jourdhui.

— Ah ! c'est un charmant enfant.

— Oh ! oui, et bien bon, quoiqu'il ait été fort maltraité à l'hospice des Aliénés, où l'on voulait le faire passer pour fou, quoiqu'il soit loin de l'être, je vous en assure. Je l'ai doté de trois mille dollars aujourd'hui même.— Vous dites que vous avez des nouvelles, tant mieux ! buvons un verre et nous passerons dans mon cabinet.

— En bien ! qu'est-ce que c'est, monsieur Pluchon, continua le docteur, quand ils furent entrés dans le cabinet ? Je vous attendais à dix heures ce matin ; n'avez-vous pas reçu ma note hier soir ?

— Je n'ai pas été chez moi depuis hier matin ; j'ai été jusqu'à la balise, et j'arrive à l'instant de l'habitation des champs.

— De l'habitation des champs !

— Oui, et le *Zéphyr* est arrivé en ce moment au port ; le capitaine est bien et dûment prisonnier à l'habitation des champs, sous la garde des Coco-Letard ! Fameux garçons, que ces Coco ! et la mère Coco donc ! Vraie actrice, dans le drame, celle-là, par exemple. Si vous l'eussiez vue toute échevelée, toute débraillée, quand elle est venue demander du secours pour son pauvre Jacob ? Tenez, moi, qui connaissais la farce, sans toutefois savoir le rôle qu'y devait jouer Jacob, je crus un instant que son pauvre fils s'était véritablement blessé. Elle était sublime, la vieille, dans sa maternelle désolation ! Le capitaine, comme de raison, donna dans le panneau et suivit la Coco, qui le conduisit à son habitation des champs, d'où il n'est plus sorti.

— Ont-ils eu bien de la difficulté à l'empoigner ?